

Agissez dès maintenant pour préparer votre retraite de demain



**71% des Français
sont inquiets
pour leur départ
en retraite⁽¹⁾**

Découvrez notre solution avec le Plan Epargne Retraite Individuel (PERIN) Afer

Pourquoi est-il important d'épargner dès aujourd'hui pour préparer votre future retraite ?

Notre système de retraite suscite de nombreuses inquiétudes. A raison, car l'écart entre le montant du dernier revenu d'activité perçu et celui de la première mensualité de votre pension de retraite (ou « taux de remplacement ») ne cesse de se creuser. Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites établit que **les retraites des Français restent en moyenne inférieures aux revenus d'activité de l'ordre de 37 %⁽²⁾**.

Découvrez les + du Plan Epargne Retraite Individuel (PERIN), Afer Retraite Individuelle :

- Vous organisez votre effort d'épargne dans le temps à votre rythme.
- Vous pouvez réaliser des **économies d'impôts** puisque les sommes versées peuvent être déduites de votre revenu imposable et/ou de votre bénéfice professionnel⁽³⁾.
- Vous vous engagez dans une démarche de long terme : votre épargne sera disponible au moment de votre départ en retraite mais des cas de déblocage anticipés existent⁽⁴⁾.

Pour en savoir plus sur le Plan Epargne Retraite Individuel de l'Afer, votre conseiller habituel est à votre écoute.

Pour compenser une chute de revenus importante à la retraite et disposer d'un meilleur niveau de pension, 88%⁽¹⁾ des Français jugent utile de se constituer une épargne retraite individuelle. Et plus on s'y prend tôt, mieux c'est !



Découvrez toutes les informations clés sur la retraite dans notre livre blanc « La retraite a de l'avenir ».

(1) Etude réalisée avec l'institut de sondage Odoxa pour Abeille Assurances : Les Français et la retraite : Les 40-54 ans, une « génération sacrifiée ? ». Enquête réalisée du 26 octobre au 3 novembre 2022 auprès d'un échantillon de 2 010 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

(2) Source : Niveau de vie des retraités et petites retraites. Note de présentation générale du 16/02/2023.

(3) Dans les limites et plafonds fixés par la réglementation en vigueur.

(4) Il existe toutefois des cas de déblocage anticipé (acquisition de la résidence principale ou en cas d'accident de la vie : cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, épuisement des droits aux allocations chômage, invalidité correspondant à un classement en 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie (la vôtre, celle de votre conjoint ou partenaire de PACS et/ou celle de l'un de vos enfants à charge), surendettement, décès du conjoint ou du partenaire de PACS).

61279A (11/2023) - Document non contractuel à caractère publicitaire achevé de rédiger au 25/10/2023 sur la base de la réglementation en vigueur à cette date - Crédits photos : GettyImages

Le Plan d'Épargne Retraite Afer Retraite Individuelle a été souscrit par l'Afer auprès du Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Abeille Retraite Professionnelle.

Afer : Association Française d'Épargne et de Retraite. Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. 36, rue de Châteaudun - 75009 Paris.

Abeille Retraite Professionnelle : Société anonyme au capital de 305 821 820 euros. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 833 105 067 RCS Nanterre.

www.afer.fr

